

ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANT.E.S



Les compétences des aides-soignant.e.s se sont élargies. De nouveaux actes peuvent être réalisés en collaboration avec les Infirmiers/Infirmières. Cette formation vise à actualiser les connaissances et les pratiques aides-soignant.e.s au regard de l'évolution professionnelle définie par les nouveaux référentiels de formation et de certification du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant à partir de septembre 2021 et en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021.

Cette formation est conforme à l'arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignant.e.s diplômé.e.s avant la réingénierie du diplôme d'état de 2021



Objectifs

- S'approprier le nouveau cadre réglementaire du métier d'aide-soignant
- Exercer sa profession d'aide-soignant dans un cadre juridique sécurisé
- Évaluer l'état clinique d'une personne, quel que soit son âge, et mettre en oeuvre des soins adaptés en collaboration
- Réaliser les nouveaux soins conformément aux référentiels professionnels et aux exigences de formation (arrêté du 10 juin 2021)
- Organiser son travail en intégrant une démarche qualité et une gestion des risques



Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Pratiques simulées
- Analyse de situation clinique et repérage de risque lié à la situation et au geste en travaux de groupe
- Echanges de pratiques
- Formation en présentiel



Modalités d'évaluation

- Évaluation de positionnement et recueil des attentes des participants en amont de la formation
- Évaluation formative en fin de formation (études de situation et évaluation des soins en atelier pratique)
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation d'acquisition des compétences aux stagiaires ayant validé les 3 modules de formation / Remise d'une attestation de suivi de formation en cas de non-validation.

Infos

Public et pré-requis

Aide-soignant.e.s diplômé.e.s avant la mise en œuvre de l'Arrêté du 10 juin 2021
- Aucun prérequis

Intervenants

Formatrices IFRASS sur la formation des Aides-Soignants

Effectifs

8 à 12 participants -
Ouverture d'une session à partir de 8 inscriptions

Durée

3 jours consécutifs (soit 21h)

Date

Les 30, 31 mars et 1er avril 2026

En intra : nous consulter

Tarifs

450€ TTC/participant
Tarif Intra : nous consulter

Lieu

Inter ou Intra-établissement
IFRASS - Toulouse

Contact

Laurence PREVOST
Pôle Formation Continue
secretariatfc@ifrass.fr
05 34 63 89 27

Référent handicap :
Nathalie Parayre
n.parayre_ext@ifrass.fr

ACTUALISATION DES COMPETENCES DES AIDES-SOIGNANT.E.S



Contenu du programme

MODULE A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins

- Cadre juridique de l'exercice professionnel : le référentiel d'activités et de compétences de l'AS, l'évolution des missions et responsabilités de l'AS
- Rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le nouveau référentiel
- Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en oeuvre d'actions dans la limite du champs de compétences de l'aide-soignant
- Traçabilité des données/transmissions orales et écrites

MODULE B : Mettre en oeuvre les nouveaux soins autorisés en situation aigüe, évaluer et réajuster

- Travaux Pratiques : Réalisation des soins autorisés par le nouveau référentiel en collaboration avec l'IDE et en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle à partir de l'évaluation de la situation (les soins de la fonction respiratoire, soins d'entérostomies, recueil de la glycémie capillaire, recueil aseptique des urines, soins divers...)

MODULE C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

- Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
- Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter
- Proposer des mesures de prévention dans le champs d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle et évaluer les mesures mise en oeuvre